



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 octobre 2024, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
Adresse : chemin Caron Lot : 5 071 669 Matricule : 9425-63-7240	Autoriser le ou les éléments suivants : Autoriser la construction de type garage, en forme de dôme alors que le règlement de zonage 2024-732, article 76, prohibe cette forme de construction. Autoriser la construction de type garage, en acier galvanisé alors que le règlement de zonage 2024-732, article 80 (1), prohibe ce matériau.
Adresse : 130, chemin Fondateurs Lot : 6 649 349 projeté Matricule : 9425-10-4691	Autoriser le lotissement du lot 6 649 349 ayant une superficie de 1 542,3 m ² alors que l'article 50, Tableau 2, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du règlement de lotissement 2024-733, prévoit une superficie minimale de 2 000 m ² .

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 20 septembre 2024.


 Lucie Bourque
 Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 7 octobre 2024, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 septembre 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 septembre 2024.


 Lucie Bourque
 Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe